5 MARS 2021

COMITÉ DES FINANCEMENTS ET PERFORMANCES

PAR APPROBATION TACITE

GUATEMALA

Référence	Décision
GPC/2021/03-04	**Allocation maximale par pays au titre du Fonds à effet multiplicateur en faveur du Guatemala :** En vertu des pouvoirs qui lui sont délégués par le Conseil d'administration, le Comité des financements et performances : 1. approuve une allocation maximale par pays au titre du Fonds à effet multiplicateur d'un montant de 10 millions de dollars en faveur du Guatemala, à la condition que le pays apporte des précisions sur la complémentarité et le cofinancement dans le cadre des documents présentés pour l'examen de la qualité par le Secrétariat. 2. note que cette allocation maximale par pays au titre du Fonds à effet multiplicateur reste valable jusqu'au dernier cycle de financement de 2021, sauf prorogation accordée sur demande par le Comité des financements et performances, et doit satisfaire aux critères du Cadre opérationnel ayant trait aux exigences et aux incitations du modèle de financement du Partenariat mondial pour l'éducation ainsi qu'aux prérequis du Fonds à effet multiplicateur du GPE.